



DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEC037151072_26-DE

S²LOW

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 072 / 2026 – 5.2

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal

Vu l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal joint en annexe.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 037-213701519-20260910-DEL037151073_26-DE

S2LOW

DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 073 / 2026 – 5.6

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Adoption de la charte de déontologie des élus municipaux

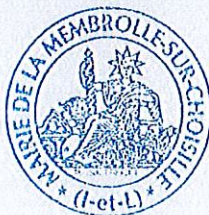
Le Conseil Municipal

Vu l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la Charte de déontologie des élus municipaux de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, annexée à la présente délibération ;
Considérant la volonté de la commune de promouvoir les principes de déontologie, d'intégrité, de probité et d'exemplarité dans l'exercice du mandat municipal ;
Considérant qu'il convient d'adopter une charte fixant les principes et engagements déontologiques applicables aux élus municipaux de la commune ;

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'adopter la charte de déontologie des élus municipaux jointe à la présente délibération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

S²LO

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151074_26-DE

DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est assemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 074 / 2026 – 5.4

INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE : Complément à la délégation du Conseil Municipal à la Maire

Le Conseil Municipal

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT,

Vu l'article L1618-2 du CGCT,

Vu la délibération DEL 037 151 021 / 2026 – 5.2 du 07 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal à la Maire,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Article 1 : Décide de donner délégation à Madame Cécile AUDET-PINARD, Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines prévus par les alinéas suivants de l'article L2122-22 précité pour toute opération de placement de la trésorerie de la commune ;

Article 2 : Précise que toutes les délégations accordées dans le cadre de la délibération DEL 037 151 021 / 2026 – 5.2 du 07 avril 2026 portant délégation du Conseil municipal à la Maire restent en vigueur ;

Article 3 : Prend acte que les décisions prises par la Maire en vertu de l'article L2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets ;

Article 4 : Prend acte que les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026 à la délégation
ID: 037-213701519-20260910-DEL037151074_26-DE

Article 5 : Prend acte que les décisions relatives aux matières a sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par Mon pris dans l'ordre du tableau conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales ;

Article 6 : Décide que la Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Article 7 : Décide que le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151075_26-DE

S2LOW

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoît, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 075 / 2026 – 9.1

DEMOCRATIE et VIE CITOYENNE : Création du Conseil des Sages

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-2 ;
Considérant la volonté de la commune de favoriser la participation des habitants à la vie locale et de développer la démocratie participative ;
Considérant la volonté de valoriser l'expérience, les compétences, les connaissances et la mémoire locale des habitants ;
Considérant la volonté de créer un espace de réflexion, de dialogue et de proposition au service de l'intérêt communal ;

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Article 1 :

Décide de créer auprès de la commune de La Membrolle-sur-Choisille, un Conseil des Sages, qui constituera une instance consultative et participative destinée à apporter à la Maire et au Conseil municipal des avis, réflexions et propositions sur les questions présentant un intérêt pour la commune.

Article 2 :

Précise que le Conseil des sages a pour mission :

- de contribuer à la réflexion sur les projets et actions intéressant la commune ;
- de formuler des avis et propositions sur les sujets qui lui sont soumis ;
- de faire remonter les attentes, observations et suggestions des habitants ;
- de mettre son expérience et ses compétences au service de la réflexion communale ;
- de contribuer à la transmission de la mémoire et de l'histoire locale ;
- de participer, à la demande du maire ou dans le cadre de ses propres travaux, à des réflexions sur des sujets d'intérêt communal.

- Article 3 : Précise que le Conseil des sages peut être consulté sur toute question présentant un intérêt pour la commune.
- Article 4 : Précise que le Conseil des sages pourra également, selon les modalités prévues par son règlement intérieur, formuler de sa propre initiative des propositions portant sur des questions d'intérêt communal.
- Article 5 : Décide que le Conseil des sages est composé de membres, domiciliés dans la commune, répondant aux conditions fixées par le règlement intérieur.
- Article 6 : Précise que le Conseil des sages élira en son sein un Président et, le cas échéant, un vice-président. Le président animera les réunions, coordonnera les travaux du Conseil des sages et veillera au respect de son règlement intérieur. La Maire, ou son représentant, pourra participer aux réunions du Conseil des sages et assurera le lien entre celui-ci et la municipalité. Il ne présidera pas le Conseil des sages. Les avis et propositions du Conseil des sages seront transmis à la Maire et, le cas échéant, au Conseil municipal.
- Article 7 : Indique que les conditions d'éligibilité ou de candidature, les modalités de désignation, la durée du mandat, les conditions de renouvellement ainsi que les éventuelles incompatibilités seront définies par le règlement intérieur.
- Article 8 : Indique que la qualité de membre du Conseil des sages est exercée à titre bénévole.
- Article 9 : Précise que le Conseil des sages ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, réglementaire ou financier propre. Ses avis, propositions et recommandations sont consultatifs et ne lient ni la Maire ni le Conseil municipal. Le Conseil des sages ne peut engager juridiquement ou financièrement la commune et ne peut se substituer au Conseil municipal, à la maire ou aux services municipaux.
- Article 10 : Indique que le fonctionnement du Conseil des sages sera précisé par un règlement intérieur qui sera approuvé par le Conseil municipal. Le Conseil des sages pourra proposer à la Maire toute modification de son règlement intérieur qu'il estime nécessaire à son bon fonctionnement. Toute modification du règlement intérieur sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 037-213701519-20260910-DEL03715176_26-DE

S²LOW

DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 076 / 2026 – 9.1

DEMOCRATIE et VIE CITOYENNE : Création du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-2 ;
Considérant la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale ;
Considérant la volonté de développer l'apprentissage de la citoyenneté et de favoriser l'expression des jeunes habitants de la commune ;

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Article 1 :

Décide de créer auprès de la commune de [nom de la commune], un Conseil municipal des jeunes (CMJ). Le Conseil municipal des jeunes constitue une instance consultative et participative destinée à favoriser l'expression des jeunes habitants et leur participation à la vie de la commune.

Article 2 :

Précise que le Conseil municipal des jeunes a pour mission :

- de permettre aux jeunes de s'exprimer sur les sujets concernant la vie communale ;
- de recueillir leurs idées, attentes et propositions ;
- de formuler des avis et propositions auprès du maire et du conseil municipal ;
- de participer à la réflexion sur des projets municipaux intéressant la jeunesse et, plus largement, la vie locale ;
- de proposer et, après validation par les autorités compétentes, de participer à des actions ou projets d'intérêt communal ;
- de favoriser les échanges entre les jeunes générations, les élus et les habitants.

- Article 3 : Précise que le Conseil municipal des jeunes peut être le Conseil municipal sur toute question présentant un intérêt communautaire.
- Article 4 : Précise que le Conseil municipal des jeunes pourra également, selon les modalités prévues par son règlement intérieur, formuler de sa propre initiative des propositions portant sur des questions d'intérêt communal intéressant la jeunesse.
- Article 5 : Décide que le Conseil municipal des jeunes est composé de jeunes, domiciliés ou scolarisés dans la commune, répondant aux conditions fixées par le règlement intérieur. Les conditions d'âge, de candidature ou de désignation des membres, ainsi que la durée de leur mandat, sont définies par le règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes.
- Article 6 : Précise que le Conseil municipal des jeunes élira en son sein un Maire et un Premier Adjoint. Le Maire animera les réunions, coordonnera les travaux du Conseil municipal des jeunes et veillera au respect de son règlement intérieur. La Maire de la commune, ou son représentant, pourra participer aux réunions du Conseil municipal des jeunes et assurera le lien entre celui-ci et la municipalité. Il ne présidera pas le Conseil municipal des jeunes. Les avis et propositions du Conseil municipal des jeunes seront transmis à la Maire de la commune et, le cas échéant, au Conseil municipal.
- Article 7 : Indique que la qualité de membre du Conseil municipal des jeunes est exercée à titre bénévole.
- Article 9 : Précise que le Conseil municipal des jeunes ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel, réglementaire ou financier propre. Ses avis, propositions et recommandations sont consultatifs et ne lient ni la Maire ni le Conseil municipal. Le Conseil municipal des jeunes ne peut engager juridiquement ou financièrement la commune et ne peut se substituer au Conseil municipal, à la maire ou aux services municipaux.
- Article 10 : Indique que le fonctionnement du Conseil municipal des jeunes sera précisé par un règlement intérieur qui sera approuvé par le Conseil municipal. Le Conseil municipal des jeunes pourra proposer à la Maire toute modification de son règlement intérieur qu'il estime nécessaire à son bon fonctionnement. Toute modification du règlement intérieur sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

Cécile Audet-Pinard



DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151077_26-DE

S²LOW

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 077 / 2026 – 9.1

DEMOCRATIE et VIE CITOYENNE : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2143-2 ;
Vu le projet de règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes, annexé à la présente délibération ;

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : D’approuver le règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes, annexé à la présente délibération ;

Article 2 : d’autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 037-213701519-20260910-DEL037151078_26-DE

S²LO

DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 078 / 2026 – 7.1

FINANCES : Budget 2026 – Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération DEL 037 151 041 / 2026-7.1 approuvant le budget primitif 2026 de la commune,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’adopter la décision modificative n°1 au budget communal 2026, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre/Opération/Article	Libellé	Dépenses	Recettes
42/21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments publics	- 8 000,00 €	
42/21318	Constructions – Autres bâtiments publics	- 2 000,00 €	
70/21838	Matériel informatique - Autre Matériel informatique	+ 5 000,00 €	
75/21318	Construction - Autres bâtiments publics	+ 5 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

S²LOW

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151078_26-DE

Article 2 :

d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à signer
tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 037-213701519-20260910-DEL037151079_26-DE



Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D'AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

DEL 037 151 079 / 2026 – 7.10

FINANCES : Service Municipal des Fêtes – Vote de tarifs

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de supprimer tous les tarifs antérieurement applicables au Service Municipal des Fêtes ;

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

S²LO

Article 2 : de modifier les tarifs du Service Municipal des Fêtes c ID 037-213701519-20260910-DEL037151079_26-DE

repas à emporter	6,00 €
repas assis	35,00 €
menu adulte	25,00 €
menu enfant	10,00 €
sandwich	3,00 €
barquette frites	2,00 €
café	1,00 €
boisson	2,50 €
eau	1,00 €
verre vin	2,00 €
pichet vin	5,00 €
bouteille de vin	10,00 €
bière verre	3,00 €
bière pinte	5,00 €
tour de cou	1,00 €
gobelet	1,00 €
emplacement pour événement municipal	10,00 €
Caution emplacement marché de l'avent	300,00 €
place expo	25,00 €

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

Cécile Audet-Pinard



DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151080_26-DE



Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 080 / 2026 – 7.2

FINANCES : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d’Habitation

Le Conseil Municipal

Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d’Habitation,

Article 2 : d’autoriser Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



DATE DE LA CONVOCATION
31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE
03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 037-213701519-20260910-DEL037151081_26-DE

S²LO

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 081 / 2026 – 7.10

FINANCES : Participation aux frais de fonctionnement des élèves « hors communes » des écoles publiques

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l’Education,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de fixer le montant des participations communales comme suit :

Elèves de classe	Montant 2025/2026
Elémentaire	572,00 €
Maternelle	959,00 €

Article 2 :

d'appliquer les frais de scolarité à la commune de
résidant hors commune, inscrit dans une des écoles de

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID: 037-213701519-20260910-DEL037151081_26-DE



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

**DATE DE LA CONVOCATION**

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 sep**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151082_26-DE

S²LO

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 082 / 2026 – 7.5**FINANCES : Approbation d’une demande de subvention Fonds Vert auprès de la Préfecture d’Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d’approuve le plan de financement ci-dessous :

Dépenses en € HT		Recettes	
Création de cours oasis dans les écoles maternelle et primaire	400 000,00	Fonds vert	272 280,00
		Fonds de concours de droit commun TMVL	47 713,00
		Total subventions	319 993,00
		Autofinancement	80 007,00
TOTAL dépenses	400 000,00	TOTAL Recettes	400 000,00

- Article 2 : de solliciter le Fonds vert auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire pour la création de cours oasis dans les écoles maternelle et primaire à hauteur de 272 280,00 € ;
- Article 3 : d'autoriser Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

Audet-Pinard



DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 037-213701519-20260910-DEL037151083_26-DE



Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 083 / 2026 – 7.8

FINANCES : Versement d’un fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire pour la réalisation de travaux de voirie 2026

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du Conseil municipal DEL 037 151 041 /2026 – 7.1 en date du 29 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 du budget communal,
Vu la délibération de Tours Métropole Val de Loire en date du 29 juin 2026 approuvant les demandes de fonds de concours auprès des communes au titre du programme de travaux de voirie 2026,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : de verser un fonds de concours en investissement à Tours Métropole Val de Loire à hauteur de 250.000 € pour les travaux de voirie 2026 conformément au tableau de financement suivant :

Objet du fonds de concours	N° opération	Montant HT	Financement externes (Département/Région/autres)	Charges nettes Métropole	Montant FDC sollicité par la Métropole	% FDC par rapport au solde des charges nettes de la Métropole
Fonds d’investissement La Membrolle-sur-Choisille (pluvial déduit)	261367P	500 000	0	500 000	250 000	50 %

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151083_26-DE

S²LO

Article 2 :

que cette participation sera imputée à l'article 2041512 du budget communal et indique que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.



Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD



Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15/09/2026
ID : 037-213701519-20260910-DEL037151084_26-DE

S2LO

DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 084 / 2026 – 3.6

DOMAINE et PATRIMOINE : Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobiliers et immobiliers relatifs aux compétences « aménagement de l’espace public » et « assainissement et eau » (parcelles cadastrées)

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151084_26-DE

S'LO

- Article 1 : de donner son accord pour le transfert de propriété, à Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine cadastré de la commune (biens et droit à caractère mobilier et immobilier), rattaché aux compétences métropolitaines « création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » et la compétence obligatoire « assainissement et eau » figurant sur le tableau annexé ;
- Article 2 : de préciser que ce transfert s'effectuera à titre gratuit ;
- Article 3 : de désigner Maître Anne LETEUIL, Notaire à TOURS, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique de vente, le cas échéant, en collaboration avec le notaire de Tours Métropole Val de Loire ;
- Article 4 : d'autoriser Madame la Maire à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété ;
- Article 2 : de préciser que les frais d'acte notariés seront à la charge de Tours Métropole Val de Loire et les frais de bornage seront à la charge de la commune.

Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026



La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

Audet-Pinard



DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 10/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151085_26-DE

S²LOW

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 085 / 2026 – 4.1

RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Le Conseil Municipal,

Vu les votes : POUR : 18, CONTRE : 2 (M. MARAIS Sébastien et M. DI PELLEGRINI Laurent),
ABSTENTION : 2 (Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra et M. SERRE Eric)

Décide

Article 1 :

De créer, dès la publication de la présente délibération, un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet.



Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

C. Audet - Pinard



DATE DE LA CONVOCATION

31 août 2026

DATE D’AFFICHAGE

03 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

**Extrait du Registre des Délibérations
Séance du mercredi 09 septembre 2026**

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151086_26-DE

S²LOW

Le 09 septembre 2026, à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Membrolle-sur-Choisille, légalement convoqué, s’est rassemblé en lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Mme Cécile AUDET-PINARD, la Maire.

Présents :

Mme AUDET-PINARD Cécile, M. AUCLERC Jérôme, M. PELLETIER Fabien, Mme GARCIA Lauryane, M. TESSIER Stéphane, Mme FOUCHARD Caroline, Mme DESOUCHES Jocelyne, Mme PACAUD Pascale, M. LEON Philippe, M. DELANEAU Benoit, Mme BRETON Agnès, Mme GROS Aurélie, M. LUCBERT Emmanuel, Mme MEYRIAL Aurélie, M. BARTHELEMY Arnaud, M. FROMONT Antoine, M. MARAIS Sébastien, Mme CAILLIAS-CAVALIE Sandra, M. MAROT Noah, M. DI PELLEGRINI Laurent, M. SERRE Eric.

Pouvoirs :

Mme CERDAN Carole a donné pouvoir à Mme AUDET-PINARD Cécile.

Absents excusés :

M. BERNARD Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Pascale PACAUD

DEL 037 151 086 / 2026 – 4.1

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget et notamment l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » et l'article 64131 « Rémunérations personnel non titulaires »,
Vu le tableau des effectifs du personnel communal,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Considérant la délibération n° DEL 037 151 071 / 2024 – 4.1 du 30 juin 2026, modifiant le tableau des effectifs du personnel communal,

Décide

Article 1 : de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

S²LO

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151086_26-DE

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE MEMBROLLE SUR CHOISILLE						ID : 037-213701519	
EMPLOIS PERMANENTS							
03/09/2026							
FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DU POSTE	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ADMINISTRATIVE	A	Attaché - Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	TC	DEL 037 151 071 / 2026 - 4.1 du 30/06/2026		1	0
		Attaché principal - Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	TC	DEL 037 151 071 / 2026 - 4.1 du 30/06/2026		1	0
		Attaché	TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
	B	Rédacteur Principal de 2ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
		Rédacteur	TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 016 / 2026 - 4.1 du 27/01/2026		1	0
	C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023	Fermé	0	1
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	TC	DEL 037 151 064 / 2026 - 4.1 du 11/08/2026		1	0
	C	Adjoint Administratif	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/08/2024		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL 10 poste(s) ouvert(s) dont							
TECHNIQUE	A	Ingénieur Principal - Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	TC		Ouvert	1	0
		Ingénieur Territorial - Emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	TC		Ouvert	1	0
	C	Adjoint Technique de 1ère classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	Adjoint Technique de 2ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
	C	Adjoint Technique	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL 11 poste(s) ouvert(s) dont							

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151086_26-DE

S²LOW

**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE
MEMBROLLE SUR CHOISILLE
EMPLOIS PERMANENTS**

FILIERE	CAT	GRADE	DUREE HEBDO	DELIBERATION PORTANT CREATION OU MODIFICATION DU POSTE	DELIBERATION PORTANT FERMETURE DU POSTE	POSTES OUVERTS	POSTES FERMES
ANIMATION	C	Adjoint d'Animation de 2 ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC		Ouvert	1	0
	C	Adjoint d'Animation	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 034 / 2025 - 4.1 du 24/06/2025		1	0
			TC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			15/35	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			TNC	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
			21/35	DEL 037 151 032/2024 - 4.1 du 17/06/2024		1	0
TOTAL			14 poste(s) ouvert(s) dont				
SOCIAL	A	Educateur de Jeunes Enfants	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	ATSEM de 1ère classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
			TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
	C	ATSEM de 2ème classe	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL			4 poste(s) ouvert(s) dont				
	C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL			1 poste(s) ouvert(s) dont				
POLICE	C	Chef de Police Municipal	TC	DEL 037 151 064 / 2026 - 4.1 du 11/06/2026		1	0
		Brigadier Chef Principal	TC	DEL 037 151 064 / 2026 - 4.1 du 11/06/2026		1	0
		Brigadier	TC	DEL 037 151 036/2023 - 4.1 du 21/09/2023		1	0
TOTAL		3 poste(s) ouvert(s) dont					
TOTAL COMMUNE		45 poste(s) ouvert(s)					

Article 2 :

d'autoriser la Maire ou son représentant dûment habilité à fournir les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le 15/09/2026

ID : 037-213701519-20260910-DEL037151086_26-DE



Pour extrait certifié conforme

La Membrolle-sur-Choisille, le 10 septembre 2026

La Maire,
Cécile AUDET-PINARD

Cécile Audet-Pinard